

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/36 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2013/30</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 84

Votants : 88 (Dont 4 pouvoirs)

POUR : 77 (87.5%)

CONTRE : 01 (1.14%)

ABSTENTION : 10 (11.36%)

Le vingt-sept mai deux mille treize, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17/05/2013

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine GATE ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Michel ADIN ; Tony BESANCON ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; René BRUAUX ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Joël CARRE ; Eladio CERRAJERO ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Pascal GENTY ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Pierre GUERY ; Philippe HENRY ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Fabrice LEFEVRE ; Jean-Pierre LELARGE ; Patrick LESOILLE ; Eric LETINOIS ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; François MEENS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Pierre THIERY ; Bruno VALET ; Bernard WISNIEWSKI.

Représentés : Madame Geneviève COSSON donne pouvoir de vote à M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Monsieur Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme Françoise CAPPELLE ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Monsieur Pierre DEFORGES donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre BOURE.

**OBJET : AVANT PROJET DEFINITIF DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE /PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL / AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Vu les statuts de la 2C2A notamment leur article 3.5 « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°10/043 du Conseil de Communauté du 16 juin 2010 validant le schéma technique de la future piscine intercommunale et demandant le lancement de l'appel d'offres à maîtrise d'ouvrage pour la construction ;

Vu la délibération n°10/42 du Bureau du 23 décembre 2010 attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une piscine intercommunale au cabinet H2O ;

Vu la délibération n°DC2012/21 du Conseil de Communauté en date du 11 avril 2012 autorisant l'acquisition d'une parcelle à Vouziers pour l'acquisition de la piscine communautaire ;

Entendu l'exposé de M. CALLIGARO, architecte au sein de l'Atelier Po&Po, maître d'œuvre désigné par délibération n°DC2012/78 du Conseil de Communauté

du 26/11/2012 ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le - 4 JUIN 2013
et de sa publication ou notification le**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté VALIDE l'avant-projet définitif de la piscine tel que présenté en retenant les options suivantes :

- Revêtement carrelage en version base, et résine en option (plages et bassins),
- Fond mobile sur 1/3 de la surface du bassin principal, avec impact sur profondeurs.

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût d'opération	
Elément de l'opération	Coût HT
Achat Terrain	427 000,00 €
Archéologie préventive	22 500,00 €
Construction de la piscine (actu à +5%)	5 609 006,00 €
AMO	129 650,00 €
Maîtrise d'œuvre (12%)	722 228,00 €
OPC	80 000,00 €
SPS	50 000,00 €
Ingénierie environnementale	110 000,00 €
Rémunérations candidats	44 000,00 €
Récapitulatif total des dépenses	
Immobilier (terrain + bâtiment)	449 500,00 €
Piscine	6 744 884,00 €
TOTAL	7 194 384,00 €

Mode de financement prévisionnel du projet (HT)			
type de financement	Terrains	Piscine	TOTAL
Coût d'opération	449 500,00 €	6 744 884,00 €	7 194 384,00 €
Subvention	- €	2 450 000,00 €	2 450 000,00 €
Apports de la 2C2A	427 000,00 €	573 000,00 €	1 000 000,00 €
Besoin de financement (emprunt)	22 500,00 €	3 721 884,00 €	3 744 384,00 €
Emprunt			
sur 25 ans	22 500,00 €	2 136 884,00 €	2 159 384,00 €
sur 10 ans (compensation CG08)		1 585 000,00 €	1 585 000,00 €

.../...

Page 3/3 – Délibération n°DC2013/30 du 27/05/2013

Le financement de cet équipement serait assuré par :

- les financements régionaux à hauteur de 2 200 000 €,
 - l'aide du Conseil Général des Ardennes sous la forme d'une subvention de 200 000 € par an pendant 10 ans,
 - le financement obtenu au titre du Pôle d' Excellence Rurale de 250 000 € sur une assiette éligible de 906 000 € TTC,
- CHARGE le Président de solliciter toutes subventions mobilisables auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, et de tout partenaire financier potentiel, notamment dans le cadre de dispositifs non encore sollicités (FNDS, DETR,...)
 - AUTORISE le Président à déposer le permis de construire
 - CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis SIGNORET

